

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 novembre 2020

CP2020_11_46

id. 5489

Le 6 novembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombres de membres de la commission permanente : 19

Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à M. HEBRARD), M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Sont absents :

M. DEPRINCE, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

Il est rappelé que lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif 2020 une enveloppe de 880 000 € avait été inscrite au bénéfice de cette politique :

- 55 000 € pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale;
- 825 000 € pour les associations.

Les commissions permanentes du 5 mai et du 26 août 2020 ont entériné une répartition de subventions départementales aux acteurs culturels pour un montant global de 813 850 € :

- 34 000 € en direction des communes
- 779 850 € pour les associations

- Solde global de l'opération 66 150 €

Il est proposé, d'examiner aujourd'hui quelques dossiers complémentaires reçus depuis et présentés en annexe.

- Proposition d'engagements à la présente commission :

Événements culturels organisés par des collectivités : article 65734 - s/fonction 311

- Autorisation d'engagement 2020.....	55 000 €
- Engagé à ce jour	34 000 €
- Engagement à la présente commission.....	2 000 €
- Reliquat.....	19 000 €

Événements culturels organisés par des associations : article 6574 - s/fonction 311

- Autorisation d'engagement 2020.....	825 000 €
- Engagé à ce jour	779 850 €
- Proposé à la présente commission.....	11 000 €
- Reliquat.....	34 150 €

Total propositions d'engagement	13 000 €
Total reliquat	53 150 €

**DÉCISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique de soutien aux acteurs culturels, l'attribution des subventions départementales aux associations relevant du secteur culturel pour un montant global de 2 000 € et aux collectivités organisant un événement culturel pour un montant global de 11 000 €, selon le détail figurant en annexe ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574 (événements culturels organisés par des associations), et à l'article 65734 (événements culturels organisés par des collectivités) sous fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC